

Que la Chambre suspende le débat sur le programme constitutionnel jusqu'à ce que la plus haute instance du pays décide s'il est légal.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1415)

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### CONDAMNATION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Campbell (LaSalle):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme vous le savez, madame le Président, gouverner le pays est devenu impossible à cause de la pétulance et du dépit manifestés par le chef de l'opposition (M. Clark) et ses collègues, qui empêchent le Parlement de se mettre à l'œuvre. Je propose donc, appuyé par le député de London-Middlesex (M. Bloomfield):

Que la Chambre condamne la tyrannie de la minorité conservatrice à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA CONSTITUTION

#### LA DÉCISION RENDUE PAR LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE AU SUJET DE LA RÉOLUTION CONSTITUTIONNELLE—LA POSSIBILITÉ D'UN APPEL

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de demander à ses collaborateurs d'en appeler devant la Cour suprême du Canada de la décision rendue hier par la Cour suprême de Terre-Neuve, qui a conclu à l'illégalité de la résolution constitutionnelle du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, après avoir pris connaissance du jugement rendu hier par la Cour suprême de Terre-Neuve et après avoir appris à la fin de la semaine dernière que la Cour suprême du Canada avait décidé d'entendre la cause constitutionnelle

### Questions orales

avant la fin de ce mois, le gouvernement espère que la Cour suprême du Canada pourra être saisie de ces deux causes ainsi que du jugement de la Cour d'appel du Québec, si celui-ci est rendu à temps. Autrement dit, nous voudrions que la Cour suprême du Canada se prononce sur toutes les causes qui auront été portées devant les divers tribunaux par les gouvernements des provinces. Cependant, il est encore trop tôt pour dire comment nous comptons procéder.

#### L'AJOURNEMENT DU DÉBAT SUR LA RÉOLUTION CONSTITUTIONNELLE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je suis sûr que le premier ministre ne voudrait pas que le Parlement se voie obligé de se prononcer sur une initiative illégale.

**Des voix:** Oh!

**M. Clark:** Quant à nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne voulons certes pas que le Parlement se voie obligé de se prononcer sur une initiative illégale, ce qui est la situation actuellement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Compte tenu de cela et afin de protéger et de respecter les principes de droit au Canada, je me demande si le premier ministre ne pourrait pas envisager de suspendre le débat sur la résolution constitutionnelle dont ont été saisis la Chambre et le Sénat afin que nous puissions passer à l'étude d'autres questions qui sont importantes pour le pays? Ne lui serait-il pas possible de suspendre ce débat jusqu'à ce que la Cour suprême se prononce sur la légalité de la position du gouvernement et de ramener ensuite la question devant le Parlement pour qu'elle soit débattue dans les délais restreints nécessaires, après que la Cour suprême du Canada se sera prononcée sur les questions constitutionnelles dont le Parlement fédéral a le pouvoir de traiter?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le chef de l'opposition présuppose que le Parlement aurait à se prononcer sur une initiative illégale. Je ne me souviens pas de l'avoir entendu dire que la résolution était illégale après la décision favorable de la Cour d'appel du Manitoba.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Cela prouve une fois de plus que l'opposition veut davantage retarder le processus que savoir réellement si la mesure est légale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous voulons savoir si la démarche est légale ou non. C'est dans ce but que j'ai fait cette offre hier. Après la décision qui a été rendue par la Cour d'appel de Terre-Neuve, nous nous demandons si notre démarche est légale ou non.